

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 13 novembre « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, mardi 19 novembre 2019 à 18 h 30 heures à la mairie de Thoard ».

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 28 octobre 2019
- Validation du projet « Réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et enfouissement des réseaux secs au hameau des Bourres »
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Jean-Louis PIN, adjoints, Annie BAUSSAN, Maryvonne POMMIER, , Elisabeth JOVET, Isabelle PEIGNEUX, Cathy RAMBAUD, Michel DENEUVE, Nathalie BAILLE, Elisabeth DALMAS, Patrick JULIEN, Guy RAIMON conseillers municipaux.

Excusée : Anaïs DELAYE

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
M. Jean-Claude FABRE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 28 octobre 2019

Le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2019 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM19112019-1-Validation du projet « Réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et enfouissement des réseaux secs au hameau des Bourres »

M. le Maire indique que dans le cadre du projet de « Réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et enfouissement des réseaux secs au hameau des Bourres », il y a lieu de valider les dernières modifications apportées à l'avant-projet ainsi le dossier de consultation remis par l'entreprise SAUNIER afin de pouvoir lancer la procédure. M. COLLAVINI fait un rapide récapitulatif de la partie financière.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- approuve l'avant-projet relatif à la réfection des réseaux des Bourres pour un montant de 730 000.00 Euros HT, soit 876 000.00 Euros TTC,
- valide le dossier de consultation proposé par l'entreprise SAUNIER,
- autorise le Maire à lancer la procédure dématérialisée sur la plateforme appropriée.

DCM19112019-2-Questions diverses

DCM19112019-2-A- Remplacement Ecole, Cantine et Garderie

M. le Maire informe que Mme MOINON, ATSEM à l'école est en arrêt maladie depuis le 18/11 pour une durée encore indéterminée. Son remplacement a été organisé pour les 2 premiers jours mais il va falloir procéder au recrutement d'une personne susceptible de pouvoir remplacer Mme MOINON pour : la garderie du matin, le poste d'ATSEM au sein de l'école et l'accompagnement à la cantine, soit 28 heures hebdomadaires.

M. le Maire informe de la candidature de 2 personnes du village, qu'il va rencontrer afin de pourvoir au remplacement de Mme MOINON dès jeudi.

DCM19112019-2-B- Repas des anciens 2019

M. le Maire informe que le repas de Noël des anciens aura lieu le mercredi 11 décembre 2019. Il précise que le repas a été commandé aux Bons Petits Plats de Beaucouse.

DCM19112019-2-C-Achat d'une nouvelle épareuse

Suite à la délibération du 28 octobre 2019 pour l'achat d'une nouvelle épareuse, M. le Maire informe que sur le modèle retenu, il est possible d'associer un lamier, très utile pour le débroussaillage. Il donne alors lecture d'un nouveau devis qui s'élève à 24 870 Euros HT.

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise GILLY pour un montant de 24 870 Euros HT, soit 29 844 Euros TTC ;
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de la DETR 2020 ;
- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération DCM28102019-6

DCM19112019-2-D-Servitudes de passage

Mme A. BAUSSAN s'interroge sur le fait que, suite à une information donnée par M. DURAND (SDE04), les servitudes de passage chez les propriétaires privés ne soient plus enregistrées ni chez les notaires, ni au service du cadastre. Aujourd'hui, les servitudes sont uniquement tracées par les conventions signées entre les exploitants et les privés.

DCM19112019-2-E- Raccordement à la fibre

M. le Maire informe le conseil d'une réunion à laquelle il a assisté avec JC FABRE le 31 octobre dernier au cours de laquelle il a été évoqué l'attribution à SFR du déploiement de la fibre sur le département d'ici 2022.

M. le Maire informe également qu'une montée en débit a été réalisée sur le secteur et que pour en bénéficier, chaque abonné doit contacter son opérateur pour en bénéficier.

DCM19112019-2-F-Local SIRES

M. le Maire informe le conseil municipal que notre proposition de rachat du local SIRES pour un montant de 40 000 Euros sera présentée au prochain conseil de la communauté d'agglomération qui se tiendra le 04 décembre 2020.

DCM19112019-2-G-Téléphone / WiFi Foyer rural

M. FABRE informe qu'une ligne téléphonique permettant l'appel des secours en cas de besoin a été installée au foyer et que, du fait qu'aucun échange de données ne peut circuler sur la box installée, il est possible d'ouvrir l'accès au WIFI dans le foyer et sur la place. Le conseil n'y voit pas d'inconvénient.

DCM19112019-2-H « Restauration du chœur et de la sacristie de l'Eglise Notre Dame de Bethléem » - Validation de l'option n° 1

M. PIN informe que suite à la délibération DCM23092019-7-A du 23 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal avait approuvé l'avant-projet pour un montant de 182 720.15 Euros HT, soit 219 264.18 Euros TTC, il n'a pas été précisé le choix quant à l'option n° 1 portant sur la restauration du mobilier en bois, estimée à 12 044 Euros HT, soit 14 452.80 Euros TTC. M. PIN rappelle que ce projet est subventionnable à hauteur de 75%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- valide l'option n° 1 pour la restauration du mobilier de l' Eglise Notre-Dame de Bethléem pour un montant HT de 12 044 Euros, soit un montant TTC de 14 452.80 ;
- dit que le montant total de l'avant-projet s'élève alors à 194 764.15 Euros HT, soit 233 716.98 Euros TTC

DCM19112019-2-I-Bureau de Poste

M. FABRE informe le conseil municipal que le bureau de poste de THOARD est l'un des seuls bureaux de poste dont la fréquentation est en constante augmentation.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 20 décembre 2019 et non le lundi 09 comme prévu lors de la séance du 28 octobre 2019.

La séance est close à 19 heures 35 minutes.